

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 novembre 2009
(convocation du 16 novembre 2009)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Novembre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FLORIAN Nicolas, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean Jacques à M. MOULINIER Maxime à cpter de 10 h 00
Mme. CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. LABARDIN Michel
Mme. FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick à cpter de 10 h 45
M. FREYGEFOND Ludovic à M. FELTESSE Vincent
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à cpter de 11 h 00
M. SAINTE MARIE Michel à M. BAUDRY Claude à cpter de 10 h 55
M. SEUROT Bernard à M. BRON Jean-Charles à cpter de 10 h 10
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme. BONNEFOY Christine
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. BRUGERE Nicolas
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan

Mlle. DELTIMPLE Nathalie à Mlle. EL KHADIR Samira
M. DUBOS Gérard à M. CHARRIER Alain
M. DUCASSOU Dominique à M. DUPOUY Alain
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PALAU Jean-Charles à Mme. PARCELIER Muriel
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à M. JOUBERT Jacques
M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda à cpter de 11 h 10
M. ROUVEYRE Matthieu à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 00
puis à cpter de 12 h 00
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme. WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

EXCUSE :

LA SEANCE EST OUVERTE

**Fonctionnement de l'assemblée communautaire - règlement intérieur du
Conseil de Communauté - adoption**

Monsieur FELTESSE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'accord de coopération communautaire de 2008 relevait la nécessité d'une évolution du fonctionnement institutionnel, organisationnel et administratif de la Cub.

Pour mener les réflexions et concertations préalables à l'évolution du règlement intérieur de la Communauté urbaine de Bordeaux, un groupe de travail d'élus communautaires, représentatif de la diversité politique du Conseil, a été constitué lors du Conseil du 25 avril 2008.

Il rassemble Alain Anziani, Patrick Bobet, Alain Cazabonne, Gérard Chausset, Christophe Duprat, Nicolas Florian, Ludovic Freygefond, Michel Labardin, Claude Mellier, Jean Touzeau. Henri Houdebert et Jacques Valade ont également été associés à ce groupe de travail, afin que leur expérience politique et communautaire puisse éclairer les débats.

Rappel de la mission

Ce groupe de travail, conformément à la mission qui lui était confiée par le Président de la Cub, a travaillé dans le but d'améliorer le fonctionnement démocratique du Conseil de Communauté et ainsi de garantir la tenue de débats de fond. Il a notamment abordé les questions relatives à :

- l'allongement des séances,
- l'élargissement des délégations au Président et/ou au Bureau,
- la modification de l'ordre et des règles de présentation des dossiers,
- une nouvelle organisation des scrutins,
- les moyens d'optimiser le travail des commissaires,
- l'association des élus à l'instruction des dossiers,
- les moyens mis à disposition des élus pour qu'ils puissent prendre part pleinement et en toute connaissance de cause, aux décisions communautaires,
- l'amélioration de la participation des élus aux instances communautaires et aux réunions au sein d'instances extérieures (variabilité des indemnités de fonction, ...)

Méthode

Afin que la réflexion du groupe de travail puisse être force de propositions, une large place a été accordée aux débats sur le fonctionnement des instances (Conseil, Bureau, Commissions) : leur préparation, leur organisation, leur déroulement, les débats. Une enquête auprès de l'ensemble des conseillers communautaires et une analyse comparative de plusieurs règlements intérieurs de diverses collectivités ont alimenté cette réflexion.

Quatre experts (juristes et politistes) ayant une connaissance du fonctionnement des assemblées délibérantes ont été associés aux débats du groupe de travail. Ils ont joué un rôle d'alerte sur les évolutions du règlement intérieur de la Cub, dans la mesure où ce document encadré juridiquement par le code général des collectivités a un caractère opposable.

Enfin une dernière réunion de travail avec les représentants des groupes politiques a permis de rédiger les dernières évolutions.

Les évolutions du règlement intérieur :

Le règlement intérieur rénové avance, afin d'améliorer le fonctionnement démocratique des séances du Conseil et de garantir la tenue de débats de fonds, les évolutions suivantes :

- le classement des projets de délibération à l'ordre du jour du Conseil, dans l'ordre de priorité par importance, pour laisser plus de temps au débat sur les sujets stratégiques, après accord unanime du Bureau,
- la prolongation 3 fois par an du Conseil pour des séances de débat (les rapports d'activité, débats budgétaires, prospective...) ne donnant pas lieu à délibération, sur une demi-journée,
- la transcription nominative du sens des votes de chaque conseiller (hors vote à bulletin secret).

Pour répondre aux objectifs d'optimisation du travail des Commissaires et d'association des élus à l'instruction des dossiers, le règlement intérieur instaure un Président de Commission et une présentation des rapports par le Vice-Président ayant délégation. La transmission des comptes-rendus de comités de pilotage aux commissions compétentes permettra également d'améliorer l'information des commissions.

Sur la question de la délégation au Bureau, le règlement rénové reprécise le maintien du Bureau de la Cub dans son rôle d'instance politique d'information, de débat, d'orientation, de validation et de pilotage et souligne qu'il ne s'agit nullement d'une instance décisionnelle.

Le règlement rénové s'adapte aux dernières innovations technologiques en introduisant les possibilités de dématérialiser l'envoi de tous les documents pour les Conseils, Bureaux et Commissions, le décompte des voix par vote électronique et la retransmission en direct des séances du Conseil sur le site Internet de la Cub.

Le règlement intérieur renforce les outils de mobilisation des élus, en particulier :

- la sensibilisation individuelle des élus communautaires sur l'état de présence aux instances communautaires
- un dispositif possible de modulation des indemnités en fonction de l'exercice effectif des Conseillers

Enfin, la validité du règlement intérieur est dorénavant limitée à l'installation d'un nouveau conseil.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales

VU la délibération du Conseil n° 2008/0508 du 3 octobre 2008 adoptant le règlement intérieur de la Communauté Urbaine de Bordeaux

VU la délibération du Conseil n° 2008/0202 du 25 avril 2008 proposant la constitution d'un groupe de travail pour élaborer le groupe de travail

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'accord de coopération communautaire de 2008 relevait la nécessité d'une évolution du fonctionnement institutionnel de la Cub

DECIDE

Article 1 : Il est adopté le règlement intérieur présenté en annexe.

Article 2 : Le règlement intérieur en annexe s'applique à partir de la prochaine séance du Conseil communautaire

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 novembre 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
17 DÉCEMBRE 2009

PUBLIÉ LE : 17 DÉCEMBRE 2009

M. VINCENT FELTESSE